

## **COMPTE RENDU**

*de la réunion ordinaire du Conseil Municipal  
du Mercredi 06/04/22 à 09h30  
Salle polyvalente*

Etaient présents : Madame Michèle PARENT, Messieurs Jean-François ESTACHY, Philippe WOURM, Ludovic DISDIER, Joël ROBERT, Éric DELAMARE, Jean-Luc BOUDOUARD, David SABATER, Jonathan BONNEFONT.

Madame Marie-José GARNIER absente excusée, pouvoir donné à Monsieur Ludovic DISDIER.

Séance ouverte à 09h30 .

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe WOURM.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 04/02/22 -**

Pas de remarque. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **DELIBERATIONS**

### **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU N°1 (NOTRE-DAME DU LAUS) -**

Cette modification simplifiée concerne le projet d'extension de la Basilique de Notre-Dame du Laus sur le terrain communal de son flanc Nord, dont une partie est en zone N1. Il s'agit de modifier le zonage afin de finaliser une procédure démarrée en 2019. Une enquête publique a été faite et n'a donné lieu qu'à une seule remarque.

Une abstention.

Adopté à l'unanimité.

### **CONVENTION AVEC LE REFUGE S.P.A. DE VEYNES -**

Les animaux errants sur le territoire de la commune (chiens, chats, etc...) sont de la responsabilité du Maire. La précédente municipalité n'ayant pas reconduite la convention avec la SPA sud alpine , il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention afin d'assurer l'évacuation des animaux errants.

Le prix de la convention est fixé à 0,83 € X 338 habitants soit 280,54 € pour une année.

Adopté à l'unanimité.

## **CONVENTION FRAIS DE SCOLARITES –**

La répartition des frais communs au RPI de l'Avance fait l'objet d'une convention avec la commune de Valserres. Il s'agit notamment de frais de chauffage et de ménage et autres frais de fonctionnement, le total par commune s'élevant à 5286,52 €

Adopté à l'unanimité.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 -**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2022.

Il rappelle que Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit depuis 2021 par un "rebasage" du taux de TFPB. Le taux communal étant désormais majoré de l'ancien de la TFPB du département.

Ce taux d'imposition reste inchangé par rapport à l'année 2021 soit :

Taxe foncière bâti : 41,68%                      Taxe foncière non bâti : 68,88%

Adopté à l'unanimité.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET EAU -**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion 2021 du budget eau est adopté à l'unanimité.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL -**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion 2021 budget principal est adopté à l'unanimité.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL -**

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil municipal. L'examen du compte administratif 2021 - Budget principal se déroule sous la présidence de Madame Michèle PARENT, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Résultats de l'exercice 2021 :

### *Section de fonctionnement :*

- Recettes : 332 411,32
- Dépenses : 260 939,40
- Résultats : + **71 471,92**

### *Section d'investissement :*

- Recettes : 63 820,95
- Dépenses : 38 606,36
- Résultats : + **25 214,59**

Approuvé à l'unanimité des votants et en l'absence de Monsieur le Maire, lequel est autorisé à signer tous les documents.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET EAU –**

Résultats de l'Exercice 2021 :

### *Section de fonctionnement :*

- Recettes : 0
- Dépenses : 43 414,31

- Résultats : - **43 414,31**

*Section d'investissement :*

- Recettes : 0

- Dépenses : 0

- Résultats : **0**

Approuvé à l'unanimité des votants et en l'absence de Monsieur le Maire, lequel est autorisé à signer tous les documents.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET 2022 -**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les instructions budgétaires et comptables et précises que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'année 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent cumulé de FONCTIONNEMENT 2021 : 165 119,30 €

- Déficit cumulé d'INVESTISSEMENT 2021 : -23 810,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

De reporter au budget primitif du budget principal 2022 en section de fonctionnement, au compte (R002) la somme de 141 308,36 €,

De reporter au budget primitif du budget principal 2022 en section d'investissement, au compte (D00) la somme de 23 810,94 €,

D'affecter au budget primitif du budget principal en recette de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 23 810,94 €

Approuvé à l'unanimité.

#### **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL -**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2022, celui-ci s'équilibre comme suit :

*Section de fonctionnement :*

Recettes : 458 608,36

Dépenses : 458 608,36

Résultats : **917 216,72**

*Section d'investissement :*

Recettes : 159 054,30  
Dépenses : 159 054,30  
Résultats : **318 108,60**

Approuvé à l'unanimité.

## **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET EAU -**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2022, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 130 052,88  
Dépenses : 130 052,88  
Résultats : **260 105,76**

Section d'investissement :

Recettes : 126 707,77  
Dépenses : 126 707,77  
Résultats : **253 415,54**

Approuvé à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

L'autorisation de la municipalité est sollicitée par un couple futurs résidents sur la commune , désirant vendre du fromage (production locale : Saint-Etienne le Laus, Jarjayes, Queyras,...) sur le parking de la Place du Commerce, ceci environ une à deux fois par semaine.

Le Conseil municipal donnent sont accord.

Le recensement effectué cette année sur la commune fait apparaître une population de 338 habitants.

Il est rappelé aux résidents sur la commune que les plaques de numéros d'habitations sont disponibles à la mairie depuis le 1<sup>er</sup> mars.

Le raccordement aux réseaux humide a été sollicité pour une maison en rénovation dans la Rue de l'Eglise.

Séance levée à 12h20.

Fait à St-Etienne le Laus, le **22 AVR. 2022**

Le Secrétaire de séance  
Philippe WOURM



Le Maire  
Jean-François ESTACHY

